

Le présent document présente les tarifs des différentes prestations fournies aux collèges et lycées, et dont la gestion est assurée par L'OGEC LEDONIEN – 84 rue Saint Désiré – 39000 LONS LE SAUNIER - Tél. : 03.84.47.09.67.

1 – CONTRIBUTION DES FAMILLES : (sur 10 mois)

Le montant des contributions mensuelles demandées aux familles est rappelé dans le tableau ci-dessous :

Le quotient est calculé de la façon suivante :

Quotient = Revenu imposable (voir votre AVIS IMPOT 2022, impôt sur les revenus de l'année 2021) **divisé** par nombre d'enfants à charge + 2

LES PARENTS QUI NE SOUHAITENT PAS FOURNIR LEUR AVIS D'IMPOSITION CONTRIBUERONT A LA MENSUALITE LA PLUS ELEVEE.

QUOTIENT	TRANCHE	CONTRIBUTION MENSUELLE
Moins de 3 000 €	A	27.00 €
De 3 001 à 4 000 €	B	40.40 €
De 4 001 à 5 000 €	C	47.70 €
De 5 001 à 6 000 €	D	56.10 €
De 6 001 à 7 000 €	E	61.00 €
De 7 001 à 12 500 €	F	71.10 €
Plus de 12 501 €	G	78.80 €

Dans le cadre de cette grille de tarification,

la famille s'engage à verser mensuellement la somme* de.....€ *à compléter obligatoirement

La contribution des familles est due au prorata temporis de la période écoulée.

Ces montants forfaitaires ne font l'objet d'aucune réduction hormis les arrivées et départs définitifs en cours d'année.

Les parents dont plusieurs enfants sont scolarisés dans les établissements regroupés au sein de l'OGEC Lédonien (école J.B. de la Salle, collège et lycées Sainte Marie) bénéficient des réductions suivantes :

- Pour 2 enfants : -20% sur la contribution familiale du benjamin,
- Pour 3 enfants et plus : -20% sur la contribution familiale du cadet et la gratuité pour le(s) benjamin(s).

Pour ce faire, veuillez nous indiquer si vous avez des enfants scolarisés dans les établissements d'enseignement privés mentionnés ci-dessus :

Nom, prénom : Etablissement fréquenté : Classe :

Nom, prénom : Etablissement fréquenté : Classe :

Nom, prénom : Etablissement fréquenté : Classe :

2 – DROITS D'INSCRIPTION - FRAIS ADMINISTRATIFS :

Des droits d'inscription sont demandés pour **tout nouvel élève** inscrit en maternelle ou en primaire.

- Le montant est de **49.00 €** (chèque établi à l'ordre de l'**OGEC Lédonien** à joindre au dossier d'inscription).

Pour tout élève inscrit en 2022/2023 au sein de l'OGEC LEDONIEN (Ecole JB de la Salle) ou dans un établissement de l'enseignement catholique, il est demandé des frais administratifs.

- Le montant est de **22,00 €** (chèque établi à l'ordre de l'**OGEC Lédonien** à joindre au dossier d'inscription).

Ces sommes ne feront l'objet d'aucun remboursement.

3 – DEMI-PENSION : (sur 36 semaines) un régime de demi-pensionnaire, basé sur un forfait mensuel, est proposé.

Merci d'indiquer par une croix votre choix ainsi que les jours : lundi mardi jeudi vendredi

- Pour 4 repas par semaine* : 78.80 € Pour 3 repas par semaine* : 60.80 €
- Pour 2 repas par semaine* : 41.80 € Pour 1 repas par semaine* : 21.70 €

***Ne peuvent bénéficier du « forfait demi-pension » que les élèves qui prennent leur repas, le(s) même(s) jour(s) de chaque semaine**

Le principe du forfait est que le coût unitaire est moins élevé mais que les absences ne donnent pas lieu à remboursement (sauf les absences supérieures à une semaine).

Une carte magnétique pour l'accès au self et à l'établissement sera remise aux nouveaux élèves de CM1 et CM2 en début d'année scolaire, les élèves déjà présents en 2022/2023 devront conserver leurs cartes. En cas de renouvellement de cette carte, quelle qu'en soit la cause, il pourra être attribué une nouvelle carte moyennant un coût de 10 €.

Les élèves mangeant occasionnellement peuvent acheter leur repas au prix de 6.60 € à l'accueil (paiement chèque ou espèces) ou sur Ecole Directe (paiement carte bancaire).

Modification de régime : La modification du régime de l'élève n'est possible que de septembre à avril et doit être confirmée par courrier. **DANS TOUS LES CAS, AUCUN CHANGEMENT POUR MAI ET JUIN.**

Les cas suivants ouvrent droit à une remise de 4.80 € par repas (prix du repas avec déduction des frais fixes) :

- absence prolongée pour maladie, d'une durée égale ou supérieure à 1 semaine dûment constatée à transmettre au service comptable (un avoir sera édité).
- voyages scolaires (la somme sera déduite du coût voyage).

En cas de départ définitif, le remboursement intervient à compter du jour où est reçue la demande écrite de la famille.

En cas de non-paiement des sommes dues, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre la demi-pension et il en avertira la famille par lettre recommandée.

4 – GARDERIE - ETUDES :

Comme pour les frais de restauration, nous vous proposons un forfait. Vous aurez toujours la possibilité de régler les frais de garderie occasionnelle à l'unité. Cependant, un forfait est proposé aux familles qui laissent leur enfant régulièrement à la garderie. Les tarifs sont annuels et les changements de forfait ne seront pris en compte que chaque début de mois et jusqu'au 1^{er} mars 2024.

	Matin (7h30-8h)	Soir 1 Jusqu'à 18h	Soir 2 Jusqu'à 19h	Coût indicatif par garderie/jour
Occasionnel	2.80 €	2.80 €	5.40 €	2.80 €
4j/semaine	321.70 €	321.70 €	643.30 €	2.30 €
3j/semaine	246.40 €	246.40 €	492.80 €	2.40 €
2j/semaine	173.90 €	173.90 €	347.90 €	2.60 €
1j/semaine	89.50 €	89.50 €	178.90 €	2.70 €

Pour les garderies occasionnelles, une facture vous sera envoyée, le règlement se fait directement auprès du secrétariat de l'école par espèce ou chèque établi à l'ordre de l'OGEC LEDONIEN ou sur Ecole Directe par carte bancaire ; en cas de non-paiement des sommes dues ou de non-respect des horaires annoncés, l'établissement se réserve le droit de refuser l'enfant scolarisé en étude-garderie.

5 – MODE DE PAIEMENT :

Une facture annuelle regroupe la contribution des familles ainsi que les forfaits éventuels de demi-pension et de garderie ainsi que la cotisation APEL (s'il y a lieu).

Le règlement se fera (cochez la case correspondant à votre choix) :

- Par prélèvement automatique mensuel du 10/10/2023 au 10/07/2024
En cas de renouvellement d'un prélèvement sur le même compte, vous ne fournissez pas le RIB et vous ne remplissez pas de mandat SEPA.
- Par chèque bancaire ou postal :
 - en 3 fois**, avant le 31 octobre 2023, avant le 31 janvier 2024, avant le 30 avril 2024
 - en totalité**, avant le 31 octobre 2023.

En tout état de cause, l'établissement se réserve le droit de recouvrer les sommes dues par tout moyen légal.

6 – ASSURANCE SCOLAIRE :

- OUI**, vous souhaitez bénéficier de l'assurance scolaire de la Mutuelle St Christophe, dont l'OGEC LEDONIEN est sociétaire, joindre un chèque de **11,50 euros** établi à l'ordre de l'OGEC LEDONIEN.
- NON**, vous devez fournir une attestation d'assurance GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT, **avant le 10 septembre 2023**, valable du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

ATTENTION si vous ne nous avez pas fourni l'attestation au 10 septembre 2023, la somme de 11,50 euros sera automatiquement reportée sur la facture annuelle et ne fera l'objet d'aucun remboursement y compris en cas de transmission tardive du document.

Important : La garantie individuelle accident est **OBLIGATOIRE** pour toutes sorties, voyages scolaires, classes découvertes, cantine et études. Elle ne se substitue pas à votre assurance Responsabilité Civile habitation car au titre de cette RC, votre enfant n'est couvert que pour les dommages qu'il pourrait causer à autrui.

7- ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (A.P.E.L.) : ne pas joindre de règlement, cette somme sera intégrée à votre facture annuelle

L'inscription de votre enfant dans notre établissement vous permet à vous parents d'adhérer à l'**Association des Parents d'Elèves**. Cette association, partenaire privilégié de l'enseignement catholique, participe au dialogue avec l'établissement, est associée aux décisions importantes le concernant et apporte soutien et service à vous parents. La cotisation à l'A.P.E.L. est de 22,50 euros par famille pour l'année scolaire (soit 2,25 euros par mois) ; quel que soit le nombre d'enfants inscrits sur tous nos établissements (Ecole J.B. de la Salle et collège et lycées Sainte Marie). Cette adhésion est effective sans autre démarche. La cotisation sera reportée sur votre facture annuelle. **Je ne souhaite pas adhérer (cocher la case ci-contre)**

Fait à Le/...../.....

L'Etablissement

Les répondants financiers

Noms.....Prénoms.....

Signatures précédées de « lu et approuvé »

N'oubliez pas de garder une copie de ce document.